



## L'AGRILE DU FRÊNE, QUE FAUT-IL SAVOIR ?

**Origine** L'agrile du frêne est un insecte ravageur originaire d'Asie qui a été observé pour la première fois en Amérique du Nord en 2002 (Détroit et Windsor). Sa progression à travers le continent a été fulgurante : l'insecte est aujourd'hui dispersé dans 25 états américains et 2 provinces canadiennes dont le Québec. Toutes les espèces de frênes sont attaquées par l'insecte. L'arbre à neige (*Chionanthus virginicus*), espèce horticole rare au Québec, est également infesté.

**Description** Un spécimen typique de l'agrile présente un coloris bleu vert émeraude, brillant et métallique. L'insecte mesure entre 0,85 et 1,4 cm de longueur. Des reflets cuivrés, bronze et même rougeâtres sont visibles sur l'abdomen. Différents insectes peuvent parfois être confondus avec l'agrile du frêne. Consultez la page web suivante pour plus de détails. [agrile.cqeee.org/?page\\_id=333](http://agrile.cqeee.org/?page_id=333)



### Le cycle de vie

- **Juin à août** : oeufs pondus dans les fissures de l'écorce du tronc et des branches.
- **7 à 10 jours plus tard** : éclosion des larves
- **Juin à octobre** : la larve creuse des galeries en « S » sous l'écorce en se nourrissant de la partie verte (cambium) des branches > 2,5 cm diamètre. L'hivernation se fait sous l'écorce.
- **Avril à juillet** : la larve se transforme en nymphe.
- **Juin à août** : émergence des adultes.



Oeufs



Larve : 2,6 et 3,2 cm



Galerie en « S »



Trou en forme de « D »

### Principaux signes et symptômes d'une infestation [agrile.cqeee.org/?page\\_id=317](http://agrile.cqeee.org/?page_id=317)

- Galeries larvaires en forme de « S » juste sous l'écorce
- Trous de sortie en forme de « D »
- Jaunissement prématuré du feuillage, mortalité de branches et éclaircissement de la cime
- Présence de gourmands (pousses adventives)
- Comment identifier un frêne? [agrile.cqeee.org/?page\\_id=337](http://agrile.cqeee.org/?page_id=337)



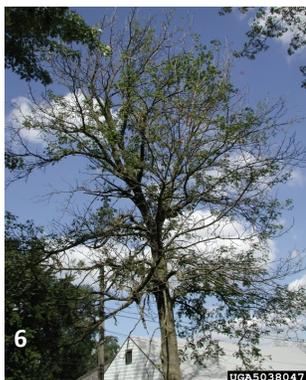
Conseil québécois  
des espèces exotiques  
envahissantes

Pour connaître quelles sont les zones réglementées à l'égard de l'agrile du frêne, consultez le site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA):

[www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/directives/forets/d-03-08/zones-reglementees/fra/1347625322705/1347625453892](http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/directives/forets/d-03-08/zones-reglementees/fra/1347625322705/1347625453892)

## Comment savoir si un frêne est infesté par l'agrile du frêne?

Quelques signes et symptômes pouvant aider à détecter la présence de l'agrile du frêne



Cime éclaircie



Gourmands



Activité des pics



Écorce fendillée ou décollée

L'insecte commence à s'attaquer aux arbres le plus souvent à partir de leur cime en descendant vers le bas du tronc. Au début d'une infestation, peu d'indices laissent entrevoir la présence de l'agrile. Lorsque les signes et symptômes sont bien visibles, l'arbre est déjà infesté depuis 2 à 3 ans. Un arbre va périr entre 3 et 7 ans. Le déplacement du bois de chauffage favorise grandement la dispersion de l'insecte.

## Quelles sont vos options en tant que citoyen?

Degré de dépérissement	État de santé de mon frêne	Options à envisager
La <b>cime</b> est en parfaite santé, aucun éclaircissement observé	<b>Aucun signe</b> ou symptôme n'est visible sur l'arbre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Je surveille mes arbres</li> <li><b>Je peux traiter préventivement</b></li> <li>Je plante une autre essence d'arbre</li> </ul>
De 10 à 20 % de la <b>cime</b> montre des signes d'éclaircissements	<b>Légers signes</b> d'infestation	<ul style="list-style-type: none"> <li>J'informe ma municipalité</li> <li><b>Je peux traiter</b></li> <li>Je plante une autre essence d'arbre</li> </ul>
20 % et plus de la <b>cime</b> montre des signes d'éclaircissements	<b>Signes évidents d'infestation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de gourmands</li> <li>Dépérissement de la cime</li> <li>Trous en « D »</li> <li>Galerie en « S » lors de l'écorçage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>J'informe ma Ville</li> <li><b>Je fais abattre mon arbre</b> (permis entre le 1er octobre au 15 mars)</li> <li>Je dispose des résidus adéquatement</li> <li>Je plante une autre essence d'arbre</li> </ul>

Source du tableau : Ville de Granby



Conseil québécois  
des espèces exotiques  
envahissantes  
<http://agrile.cqeee.org/>

**Crédits photos:** 1, 3, 4 et 8 : David Cappaert, Michigan State University, Bugwood.org; 2 : Houping Liu, Michigan State University, Bugwood.org; 5 : Jared Spokowsky, Indiana Department of Natural Resources, Bugwood.org; 6 et 9 : Joseph O'Brien, USDA Forest Service, Bugwood.org; 7 : Edward Czerwinski, Ontario Ministry of Natural Resources, Bugwood.org